

Rapport au Conseil municipal du 18 mai 2017

Objet : Budget ville- Exercice 2016- Approbation du compte administratif et du compte de gestion-Détermination et affectation du résultat.

Le compte administratif soumis à l'approbation du Conseil Municipal retrace l'ensemble des écritures comptables de l'année 2016 en intégrant également les résultats de l'exercice antérieur et les restes à réaliser de la section d'investissement. **Il est établi en pleine concordance avec le compte de gestion présenté par la Trésorerie Municipale** et retrace le bilan comptable d'un budget construit afin de maintenir une offre de services de qualité auprès des Orlysiens malgré la réduction des ressources externes.

Principalement, ce compte administratif se caractérise par les éléments financiers suivants :

- Une pression fiscale contenue : pas d'augmentation des taux des trois taxes directes locales en 2016 et passage du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de 4,5% à 6,37% pour achever la couverture du coût lié à ce service public.
- Une amélioration du niveau de l'épargne brute¹ dégagée par la section de fonctionnement qui passe de 8,8 M€ à 10,8 M€.
- Un excédent global de clôture qui s'élève à 8,8 M€ en 2016 contre 5,8 M€ en 2015.
- Une nouvelle diminution significative de la dette qui s'élève à 40,7 M€ à fin 2016 en diminution de 3,3 M€ par rapport à 2015².

¹ Epargne brute : recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement.

² Entre 2015 et 2014, la dette Orlysiennne a baissé de 3,4 M€ et de 0,7 M€ entre 2013 et 2014.

SOMMAIRE

I – Un résultat 2016 excédentaire.....	3
II – L'épargne brute poursuit son amélioration.....	5
1 – Une progression significative des recettes de fonctionnement.....	6
2 – Un niveau de dépenses de fonctionnement maîtrisé permettant d'accroître l'autofinancement de la ville.....	10
III – Un ralentissement des dépenses d'équipement faisant suite à un important programme d'investissement.....	14
1- 2016 : la fin d'un cycle de rénovation urbaine et d'équipement.....	15
2- Une diminution significative des recettes d'investissement (hors emprunts).....	17

Annexes

Annexe n° 1 : Répartition par fonction des dépenses réelles de fonctionnement

Annexe n° 2 : Répartition par fonction des dépenses réelles d'équipement

I – Un résultat 2016 excédentaire

Le compte administratif 2016, dont la représentation globale (mouvements réels et d'ordre) vous est proposée ci-dessous présente le résultat suivant :

En euros

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ 2015		
Excédent reporté (a)	1 868 969,99*	5 774 267,67
Déficit reporté (b)		755,82**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016		
Dépenses inscrites	25 712 682,95	66 012 855,85
Dépenses réalisées (c)	15 427 238,84	53 152 880,58
Recettes inscrites	25 712 682,95	66 012 855,85
Recettes réalisées (d)	12 118 442,31	61 474 287,59
-dont affectation en investiss. résultat 2015	2 645 085,11	-
Excédent (e = d-c)	-3 308 796,53	8 321 407,01
RESTES À RÉALISER DE L'EXERCICE 2016 SUR L'EXERCICE 2017		
Dépenses (f)	4 306 679,18	
Recettes (g)	458 848,72	
Déficit (h = g-f)	-3 847 830,46	
RÉSULTAT DÉFINITIF À LA CLÔTURE 2016		
Excédent (a-b+e)		14 094 918,86
Déficit (a+e+h)	-5 287 657,00	
Résultat cumulé de l'exercice 2016	8 807 261,86	

* : 1 837 293,40 € (excédent d'investissement cumulé 2015 sur le budget principal de la ville) + 31 676,59 € (reprise de l'excédent d'investissement 2015 de l'ancien budget annexe assainissement).

** : Reprise du déficit de la section de fonctionnement 2015 de l'ancien budget annexe assainissement.

La balance générale ci-dessus du compte administratif 2016 est conforme aux résultats retracés au sein du compte de gestion établi par le Trésorier d'Orly. Elle met en lumière un **excédent reporté de l'exercice 2015 de 10 287 566,95 €**. Celui-ci se décomposait au sein des deux sections de la manière suivante:

- En investissement un excédent à hauteur de **1 868 969,99 €** dont 1 837 293,40 € lié à l'excédent d'investissement 2015 du budget principal de la ville et 31 676,59 € correspondant à l'excédent 2015 de l'ancien budget annexe assainissement qui est repris sur le budget principal de la ville et qui sera transféré dans un second temps à l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre (EPT GOSB).
- En fonctionnement un excédent à hauteur de **5 774 267,67 €**, après affectation en réserve (investissement) au compte 1068 d'un montant de **2 645 085,11 €** pour couvrir le déficit de la section d'investissement (sur réalisés et reports).

- En fonctionnement la reprise du déficit de la section de fonctionnement de l'ancien budget annexe assainissement à hauteur de **755,82 €** qui sera lui aussi transféré à l'EPT GOSB.

L'exercice 2016 enregistre un solde déficitaire sur la section d'investissement à hauteur de 1 439 826,54 € (avec l'excédent d'investissement 2015) auquel il faut ajouter le solde déficitaire des restes à réaliser à hauteur de 3 847 830,46 €. Par conséquent, globalement la section d'investissement est déficitaire de 5 287 657 € (cf. tableau ci-dessus).

En revanche, la section de fonctionnement enregistre un solde excédentaire de 14 094 918,86 € avec la reprise des résultats de fonctionnement 2015.

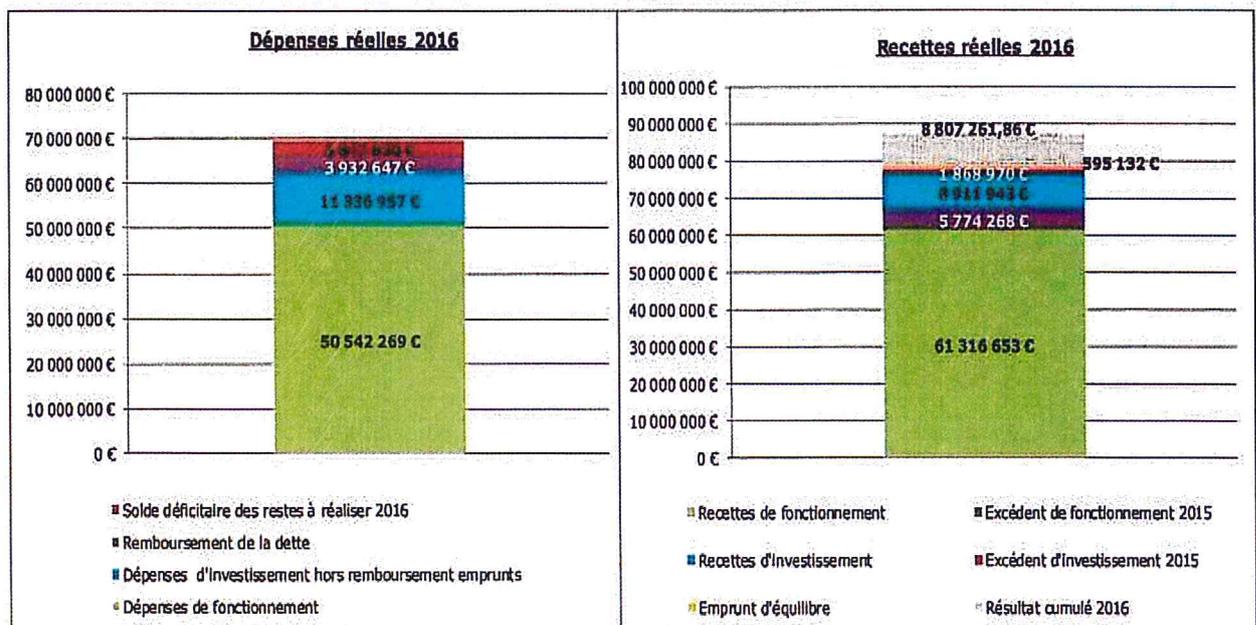
Au total, après intégration des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser, le compte administratif 2016 présente donc un **excédent global de 8 807 261,86 €** qui se décompose avant affectation comme suit :

- excédent de fonctionnement :	14 094 918,86 €
- déficit d'investissement :	- 5 287 657 €

En conséquence, il vous sera proposé prochainement, lors du vote du budget rectificatif, d'affecter une partie du résultat cumulé de la section de fonctionnement afin de couvrir la totalité du besoin de financement de la section d'investissement, soit 5 287 657 €, par affectation au compte 1068.

Les équilibres financiers 2016 du budget ville (hors opérations de régularisations³) peuvent se résumer ainsi :

Les équilibres financiers de l'exercice 2016



³ Autrement appelé opération d'ordre budgétaire. Ces opérations d'ordre budgétaire sont neutres. Elles s'équilibrent en dépenses et en recettes.

Les taux de réalisation des dépenses et des recettes réelles, hors reprise des résultats antérieurs et opérations de gestion active de la dette, s'établissent en 2016 comme suit⁴ :

- fonctionnement : 90,7 % en dépenses et 102,3 % en recettes,
- investissement : 60,5 % en dépenses et 61,4 % en recettes.

Pour la section d'investissement, il convient de préciser que le 23 juin 2016 lors du vote du budget rectificatif, une provision avait été constituée pour la réalisation de travaux d'équipement en 2017 (2,6 M€) et une autre pour des dépenses imprévues d'investissement (0,9 M€). Ces deux provisions n'ont pas été consommées, ce qui explique le taux réalisation peu élevé des dépenses d'investissement (60,5%) et **en partie** le résultat excédentaire de l'exercice 2016 (8 807 261 €).

II – L'épargne brute poursuit son amélioration

La section de fonctionnement présente au compte administratif 2016 les principaux résultats suivants⁵ :

Soldes Intermédiaires de gestion	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Evo 2015-2016
Recettes réelles de gestion	57 495 258 €	59 121 950 €	63 886 930 €	8,1%
Dépenses réelles de gestion	49 555 614 €	48 711 127 €	49 498 455 €	1,6%
Résultat courant	7 939 644 €	10 410 823 €	14 388 475 €	38,2%
Produits financiers	0 €	0 €	0 €	
Charges financières	1 243 567 €	1 099 826 €	1 009 898 €	-8,2%
Résultat financier	-1 243 567 €	-1 099 826 €	-1 009 898 €	-8,2%
Produits exceptionnels	2 520 783 €	3 408 549 €	3 203 991 €	-6,0%
Charges exceptionnels	47 931 €	41 170 €	33 916 €	-17,6%
Résultat exceptionnel	2 472 852 €	3 367 379 €	3 170 075 €	-5,9%
Reprises sur provisions	0 €	0 €	0 €	
Dotations sur provisions	160 000 €	135 000 €	0 €	-100,0%
Soldes du compte de provisions	-160 000 €	-135 000 €	0 €	-100,0%
Epargne brute	9 008 929 €	12 543 377 €	16 548 652 €	31,9%
Taux d'épargne brute	15,0%	20,1%	24,7%	23,0%
Epargne brute (hors excédent de fonctionnement N-1)	5 349 962 €	8 797 118 €	10 774 384 €	22,5%
Taux d'épargne brute (hors excédent de fonctionnement N-1 reporté)	8,9%	14,1%	16,1%	14,2%

L'année 2016 a été marquée par une légère augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport à 2015 à hauteur de + 555 147 € (+ 1,1%) et une augmentation significative des recettes de fonctionnement⁶ (+ 2 535 413 € soit + 4,3% par rapport à 2015).

⁴ En intégrant les ajustements de crédits réalisés en décision modificative et budget rectificatif.

⁵ Hors opérations d'ordre budgétaire qui s'équilibrent en dépenses et en recettes et qui sont neutres budgétairement.

⁶ Hors excédent de fonctionnement 2015 reporté : 5 774 268 €.

Ce qui a provoqué une amélioration significative de l'épargne brute (cf. tableau ci-dessus) avant intégration de l'excédent de fonctionnement 2015. Le taux d'épargne brute s'établit à 16,1% alors qu'il était à 8,9% en 2014 (cf. tableau ci-dessus).

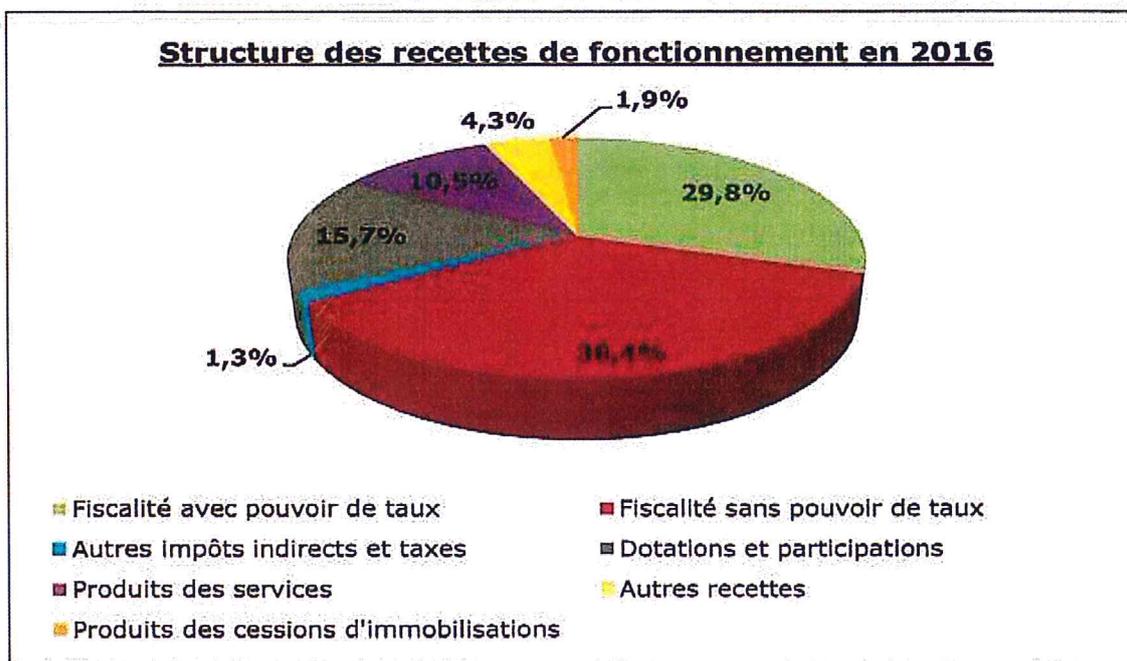
Après intégration de l'excédent de fonctionnement de 2015 (5 774 268 €) au sein des recettes réelles de fonctionnement, le taux d'épargne brute se situe à 24,7% (cf. tableau ci-dessus).

Orly arrive à dégager en 2016 davantage d'autofinancement (+ 2 M€ par rapport à 2015), contrairement au bloc communal dans sa globalité qui enregistrerait en 2016 un nouveau repli de son épargne brute (- 2,7%)⁷ sous l'effet de recettes atones (+ 0,3%⁵) et de dépenses de fonctionnement dont l'évolution demeure supérieure (+ 0,8%⁵). Les frais de personnel représenteraient pour les communes 44,5 milliards d'euros en 2016, soit plus de la moitié de leurs dépenses de fonctionnement, ils augmenteraient de + 1,6% en 2016.

1- Une progression significative des recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement (hors excédent de fonctionnement 2015 reporté) qui s'élèvent en 2016 à 61 316 653 € sont issues principalement de la fiscalité prélevée et des dotations et participations versées à Orly (cf. tableau ci-dessous).

Parmi la fiscalité dont bénéficie Orly, il convient de distinguer celle où la ville peut décider du taux d'imposition (elle représente 29,8 % des recettes) et celle où elle ne fixe pas le niveau d'imposition (elle représente 36,4 % des recettes). Depuis l'intégration d'Orly à la Métropole du Grand Paris (MGP) et à l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre, la part de fiscalité sur laquelle la ville peut agir est en nette diminution avec le transfert de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) à la MGP. Pour mémoire, en 2015 la part de fiscalité dont la ville pouvait décider du niveau d'imposition était majoritaire et représentait 42,6 % des recettes de fonctionnement contre 29,8% en 2016.



⁷ Source : Note de conjoncture réalisée par la banque postale.

En 2016, les recettes réelles de fonctionnement (hors excédent de fonctionnement 2015 reporté) progressent de + 4,3% soit de + 2 532 413 € par rapport au compte administratif 2015 (cf. tableau ci-dessous).

Nature des recettes	En volume				Evolution 2015-2016	
	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	En volume	En %
Fiscalité avec pouvoir de taux	21 803 556 €	23 407 879 €	25 027 158 €	18 295 241 €	-6 731 917 €	-26,9%
dont Taxe d'habitation	6 956 648 €	7 075 983 €	7 313 695 €	7 271 729 €	-41 966 €	-0,6%
dont Taxe foncière sur les propriétés bâties	7 656 461 €	7 979 852 €	8 225 958 €	8 512 826 €	286 869 €	3,5%
dont Taxe foncière sur les propriétés non bâties	24 240 €	29 843 €	39 011 €	43 312 €	4 301 €	11,0%
dont Cotisation foncière des entreprises	6 418 332 €	7 053 068 €	7 249 013 €	0 €	-7 249 013 €	-100,0%
dont Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	562 049 €	1 136 914 €	1 702 282 €	2 450 647 €	749 365 €	44,0%
dont rôles supplémentaires	185 826 €	132 219 €	497 199 €	16 727 €	-480 472 €	-96,6%
Fiscalité sans pouvoir de taux	6 810 291 €	6 832 332 €	6 660 038 €	22 333 180 €	15 673 142 €	235,3%
dont CVAE	2 854 322 €	2 784 016 €	2 543 941 €	0 €	-2 543 941 €	-100,0%
dont TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales)	379 254 €	398 616 €	396 546 €	0 €	-396 546 €	-100,0%
dont IFER (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux)	32 178 €	32 066 €	34 473 €	0 €	-34 473 €	-100,0%
dont Taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti	8 294 €	10 428 €	14 037 €	0 €	-14 037 €	-100,0%
dont FNGIR	2 493 812 €	2 493 812 €	2 493 812 €	2 493 812 €	0 €	0,0%
dont FSRIF (fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France)	1 042 431 €	1 113 394 €	1 177 229 €	1 404 600 €	227 371 €	19,3%
dont Fiscalité reversée- attribution de compensation	0 €	0 €	0 €	18 434 768 €	18 434 768 €	
Autres impôts indirects et taxes	673 726 €	711 511 €	739 849 €	813 416 €	73 567 €	9,9%
dont Taxe additionnelle aux droits de mutation	343 507 €	374 675 €	413 033 €	434 382 €	21 349 €	5,2%
dont Taxe sur l'électricité	291 599 €	312 154 €	294 821 €	316 809 €	21 988 €	7,5%
dont Autres taxes (taxe de séjour, taxe sur la publicité extérieure,...)	38 620 €	24 682 €	31 995 €	62 225 €	30 230 €	94,5%
Dotations et participations	18 939 099 €	18 573 773 €	18 415 289 €	9 628 579 €	-8 786 710 €	-47,7%
dont Dotation globale de fonctionnement	12 588 531 €	12 003 159 €	10 799 466 €	2 143 773 €	-8 655 693 €	-80,1%
dont dotation de solidarité urbaine	2 266 861 €	2 373 019 €	2 663 798 €	2 961 969 €	298 171 €	11,2%
dont attribution de péréquation et de compensation	1 408 545 €	1 229 182 €	1 041 994 €	847 719 €	-194 275 €	-18,6%
dont dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	1 311 268 €	1 311 268 €	1 311 268 €	1 311 268 €	0 €	0,0%
dont autres concours de l'état	226 242 €	319 362 €	237 735 €	247 167 €	9 432 €	4,0%
dont participations de la Région	28 078 €	53 448 €	0 €	18 539 €	18 539 €	
dont participations du Département	100 633 €	206 007 €	28 931 €	7 601 €	-21 331 €	-73,7%
dont participations des communes	29 324 €	1 092 €	6 191 €	2 191 €	-4 000 €	-64,6%
dont participations du budget communautaire et des fonds structurels	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
dont participations des autres organismes	748 225 €	860 191 €	1 753 748 €	1 584 609 €	-169 139 €	-9,6%
dont autres	231 393 €	217 045 €	572 158 €	503 743 €	-68 415 €	-12,0%
Produits des services	3 943 635 €	3 708 069 €	3 961 916 €	6 454 885 €	2 492 969 €	62,9%
dont redevances et droits des services à caractère social	1 208 423 €	1 258 644 €	1 400 589 €	1 331 701 €	-68 887 €	-4,9%
dont redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	1 017 545 €	1 075 873 €	1 004 829 €	788 716 €	-216 113 €	-21,5%
dont redevances et droits des services à caractère culturel	64 058 €	65 528 €	29 943 €	72 717 €	42 774 €	142,9%
dont redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs	129 244 €	117 900 €	141 398 €	218 584 €	77 186 €	54,6%
dont redevances d'enlèvement des ordures et des déchets	80 426 €	87 060 €	95 752 €	97 440 €	1 689 €	1,8%
dont redevances et recettes d'utilisation du domaine	236 590 €	207 365 €	228 092 €	202 153 €	-25 939 €	-11,4%
dont redevances assainissement collectif				97 319 €	97 319 €	
dont mises à disposition de personnel facturées aux budgets annexes, régies municipales, CCAS et Caisse des Ecoles et autres organismes	1 077 124 €	842 210 €	1 043 292 €	771 133 €	-272 159 €	-26,1%
dont remboursement des budgets annexes, régies municipales, CCAS et Caisse des Ecoles pour les groupements de commande	3 594 €	3 302 €	2 179 €	145 €	-2 034 €	-93,3%
dont autres produits de services	3 563 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
dont études	123 068 €	50 185 €	15 842 €	18 065 €	2 223 €	14,0%
dont remboursement de frais par le groupement à fiscalité propre de rattachement (EPT Grand orly Seine Bièvre)				2 856 911 €	2 856 911 €	
Autres recettes	860 131 €	685 582 €	1 046 699 €	2 648 755 €	1 602 056 €	153,1%
dont produits de gestion courante	590 285 €	566 421 €	522 526 €	510 397 €	-12 129 €	-2,3%
dont atténuation des charges	63 670 €	36 306 €	48 915 €	76 964 €	28 048 €	57,3%
dont produits exceptionnels divers	206 175 €	82 855 €	475 258 €	2 061 395 €	1 586 137 €	333,7%
Produits des cessions d'immobilisations	2 207 905 €	2 437 928 €	2 933 291 €	1 142 596 €	-1 790 695 €	-61,0%
Total des recettes réelles de fonctionnement	55 238 343 €	56 357 074 €	58 784 240 €	61 316 653 €	2 532 413 €	4,3%

Les recettes liées à la **fiscalité sans pouvoir de taux** sont en forte augmentation par rapport à 2016 (+ 235,3 %%) et s'établissent à 22 333 180 €. Cette hausse abrupte est liée principalement à l'évolution de la structure des recettes de la ville qui est entrée depuis le 01 janvier 2016 au sein d'un double niveau de coopération intercommunale : la Métropole du Grand Paris (MGP) et l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre (EPT GOSB). Dès lors, depuis le 01 janvier 2016 la fiscalité économique⁸ n'est plus encaissée par la ville mais reversée par la MGP par l'intermédiaire d'une attribution de compensation. Ces différents produits économiques ne sont donc plus ventilés dans la comptabilité communale mais reversés à travers un seul flux financier appelé attribution de compensation qui est comptabilisée dans la fiscalité sans pouvoir de taux, ce qui explique la forte évolution de cette catégorie de recette. En outre, il convient de souligner la progression du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France qui s'élève pour Orly en 2016 en net⁹ à 1 221 568 € contre 921 156 € en 2015.

Le produit de la **fiscalité avec pouvoir de taux** diminue de - 6 731 917 € (-26,9%) par rapport à 2015 en raison de la perception dès 2016 de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) par la MGP et de son reversement à la ville par l'intermédiaire de l'attribution de compensation. Cette dernière étant comptabilisée dans la fiscalité sans pouvoir de taux alors mécaniquement la baisse du produit de la fiscalité avec pouvoir de taux s'explique principalement par ce transfert et ce reversement de fiscalité. Par ailleurs, le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) enregistre en 2016 une augmentation de + 748 365 € qui s'explique par le passage du taux d'imposition de 4,5% en 2015 à 6,37% en 2016 afin d'achever la couverture du coût relatif à la collecte et au traitement des déchets. Le produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) augmente également (+ 286 868 €) en raison de l'évolution dynamique des bases d'imposition à cette taxe (+ 3,49% par rapport à 2015). Les recettes liées aux rôles supplémentaires de fiscalité sont en baisse par rapport à 2015 (- 480 472 €) qui s'élevaient à un montant exceptionnellement élevé (497 199 €). En 2016, les rôles supplémentaires concernant la fiscalité économique ne sont plus encaissés directement par Orly mais reversés à la ville via l'attribution de compensation, ce qui explique en partie leur diminution.

Les **dotations et participations** atteignent 9 628 579 € et sont en nette baisse par rapport à 2015 de - 8 786 710 € (- 47,7 %). Cette évolution traduit également l'évolution de la structure des recettes de la ville depuis son intégration à la MGP. En effet, la dotation de compensation de la part salaire qui était intégrée à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et qui compensait un changement d'assiette de l'ancienne taxe professionnelle, est désormais reversée par la MGP à hauteur de 7 661 982 € avec la fiscalité économique. La Dotation Globale de Fonctionnement en 2016 (2 143 773 €) à laquelle on ajoute la dotation de compensation de la part salaire versée par la MGP (7 661 982 €) s'élève au global à 10 799 406 € et est en diminution par rapport à 2015 (- 993 755 €). Cette baisse s'explique par la poursuite de la contribution des collectivités locales au plan de redressement des finances publiques.

En revanche, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) versée par l'Etat progresse encore en 2016 (+ 298 171 €) pour s'établir à 2 961 969 €. Ce dispositif de péréquation verticale permet d'allouer plus de ressources aux collectivités locales ayant des dépenses « sociales » élevées, ce fonds est en progression de 180 M€ en 2016.

⁸ La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), la taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti et la dotation de compensation de la part salaire autrefois intégrée à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

⁹ La ville d'Orly est à la fois contributeur et attributaire de ce fonds de péréquation horizontale.

Les allocations compensatrices versées par l'Etat à Orly au titre des exonérations et allègements de fiscalité locale décidés par le législateur diminuent une nouvelle fois en 2016 (- 194 275 €) pour s'élever à 847 719 €. Ces compensations jouent le rôle de variables d'ajustement des concours financiers de l'enveloppe normée fixée par l'Etat et n'évoluent pas en fonction des taux d'imposition décidés par les collectivités.

Les produits des services progressent fortement de 2 492 969 € (+ 62,9 %) par rapport à 2015 car ils intègrent en 2016 le remboursement par l'EPT GOSB des dépenses réalisées par Orly pour son compte. Au cours de l'année 2016, les compétences eau et assainissement, gestion des déchets ménagers, Plan Local de l'Urbanisme et politique de la ville ont été exercées par Orly bien que la loi NOTRÉ¹⁰ les ait transférées depuis le 01 janvier 2016 à l'EPT GOSB. L'EPT GOSB n'étant pas encore prêt en 2016 pour exercer ces compétences, les conventions de gestion signées ont permis la poursuite pour une année de l'exercice de ces compétences par Orly. Le total des dépenses supportées par Orly au titre de ces compétences s'est élevé à 2 856 911 € dont 398 798 € correspondant à des frais de personnels et 2 458 113 € à d'autres dépenses de fonctionnement (charges à caractère général, prestations de service,...). Par conséquent, l'EPT GOSB a remboursé à Orly la totalité de ces dépenses de fonctionnement, cette recette est donc neutre pour le budget de la ville puisqu'elle compense les dépenses effectuées.

En 2016, les recettes liées aux mises à disposition d'agents municipaux¹¹ baissent de - 272 159 € par rapport à 2015. En effet, en 2016 un agent qui était mis à disposition du SICIO est parti à la retraite et les agents qui étaient mis à disposition de l'association qui gère le centre culturel sont désormais payés directement par la ville, cette masse salariale est désormais imputée sur le budget annexe centre culturel.

Par ailleurs, les recettes relatives à la facturation des services périscolaires et d'enseignement (restauration scolaire, accueil du matin, accueil du soir, étude municipale, accueil de loisirs du mercredi, accueil de loisirs des vacances, classe découverte, classe de colonies de vacances) diminuent de - 216 113 € par rapport à 2015. L'encaissement de ces recettes s'effectue par la régie centralisée de la ville, la première année de mise en place de cette régie n'a pas permis de traiter le recouvrement des impayés 2016 sur ce même exercice. Les procédures de recouvrement de ces impayés ont été lancées début 2017 et les dettes qui seront recouvrées seront comptabilisées sur l'exercice comptable 2017.

Les autres recettes représentent 2 648 755 € à fin 2016 et enregistrent une nette hausse de + 1 602 056 € (+ 153,1 %). L'année 2016 a été marquée par un volume élevé de produits exceptionnels (+ 1 586 137 € par rapport à 2015) correspondant principalement au reversement par la SEMORLY de l'excédent de la ZAC du fer à cheval.

En 2016, **les produits des cessions d'immobilisations** s'élèvent à 1 142 596 € contre 2 933 291 € en 2015 (- 61 %). Ces recettes concernent les ventes suivantes :

- Cession entrepôt Chaudronniers : 428 552 € ;
- Liquidation SEMORLY (reprise du capital + boni de liquidation) : 290 706 € ;
- Cession du pavillon 46 allée charmilles : 272 852 € ;
- Cession appartement + parking Terrasses : 83 622 €
- Cession parkings Terrasses : 60 000 € ;
- Cession Balayeuse : 4 600 € ;
- Liquidation SEMASEP : 2 264 €.

¹⁰ Nouvelle Organisation du Territoire de la République.

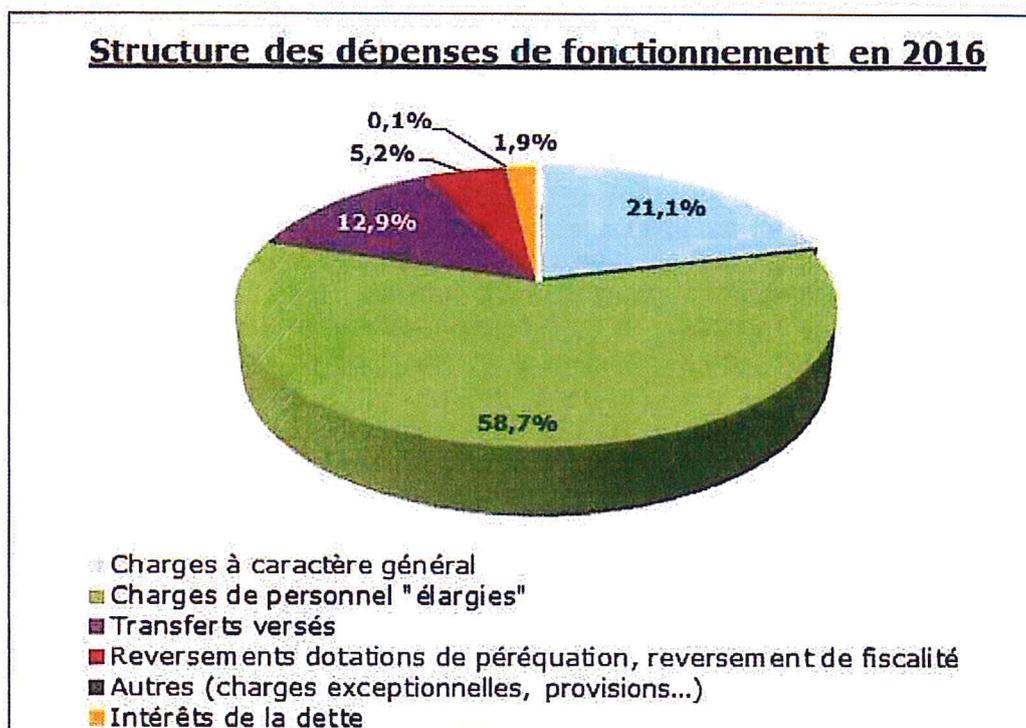
¹¹ Personnel mis à disposition de budgets annexes, de régies municipales, d'organismes ayant une personnalité morale distincte.

Les autres impôts indirects progressent de + 9,9 %, pour arriver à un produit total de 813 416 €, dont principalement la taxe additionnelle sur certaines mutations immobilières (434 382 €).

2- Un niveau de dépenses de fonctionnement maîtrisé permettant d'accroître l'autofinancement de la ville

Le niveau des dépenses de fonctionnement traduit un niveau élevé de service rendu à la population, en atteignant un total en 2016 de 50 542 269 €.

Elles sont constituées à 79,8 % des frais de personnels et des charges à caractère général (cf. tableau ci-dessous).



Le classement par fonction des dépenses réelles de fonctionnement (cf. annexe n°1) met en lumière la prépondérance de la fonction « Services généraux des administrations » (30,8%) regroupant principalement les frais de personnels des agents « administratifs » et dans une moindre mesure certaines autres dépenses de fonctionnement.

Par rapport à 2015, le niveau des dépenses de fonctionnement a légèrement augmenté, il enregistre une progression de + 1,1 % (soit + 555 147 €).

Nature des dépenses réelles de fonctionnement	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Écarts 2016-2015	
	En volume	En volume	En volume	En volume	En volume	En %
Total Dépenses réelles de fonctionnement	47 644 662 €	51 007 112 €	49 987 122 €	50 542 269 €	555 147 €	+1,1%
Intérêts de dette (<i>versés à échéance + ICNE</i>) (4)	1 086 092 €	1 243 167 €	1 087 531 €	978 211 €	-109 320 €	-10,1%
Dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette	46 558 570 €	49 763 945 €	48 899 590 €	49 564 058 €	664 467 €	+1,4%
Charges à caractère général (<i>hors verst. org. de formation</i>)	9 225 853 €	10 686 024 €	10 300 745 €	10 656 729 €	355 984 €	+3,5%
- dont achats et variations de stocks	4 985 258 €	6 023 800 €	5 650 742 €	5 466 224 €	-184 518 €	-3,3%
- dont services extérieures (<i>hors verst. org. de formation</i>)	3 354 569 €	3 765 115 €	3 704 669 €	4 293 626 €	588 957 €	+15,9%
- dont autres services extérieurs (<i>hors mise à disposition</i>)	728 982 €	745 460 €	793 584 €	688 850 €	-104 735 €	-13,2%
- dont impôts, taxes et versements assimilés	157 045 €	151 649 €	151 749 €	208 029 €	56 280 €	+37,1%
Charges de personnel (<i>inclus verst. org. de formation</i>)	28 181 110 €	30 482 756 €	30 796 954 €	29 678 133 €	-1 118 821 €	-3,6%
- dont charges de personnel	27 004 883 €	29 178 776 €	29 513 837 €	28 601 635 €	-912 201 €	-3,1%
- dont impôts, taxes et versements assimilés	645 050 €	739 035 €	747 916 €	709 615 €	-38 302 €	-5,1%
- dont autre personnel extérieur	9 379 €	447 677 €	476 472 €	265 257 €	-211 215 €	-44,3%
- dont versements à des organismes de formation	79 310 €	106 530 €	58 729 €	101 627 €	42 897 €	+73,0%
- dont mise à disposition	442 487 €	10 737 €	0 €	0 €	0 €	-
Transferts versés (<i>subventions et participations</i>)	7 918 569 €	7 329 925 €	6 273 790 €	6 535 030 €	261 240 €	+4,2%
- dont contingents et participations	746 837 €	798 387 €	755 378 €	1 215 052 €	459 674 €	+60,9%
- dont subventions versées	6 869 978 €	6 138 337 €	5 147 187 €	4 954 593 €	-192 594 €	-3,7%
- autres transferts versés	301 755 €	393 202 €	371 225 €	365 385 €	-5 839 €	-1,6%
Reversements dotations de péréquation, reversement de fiscalité	985 681 €	1 040 987 €	1 339 638 €	2 627 807 €	1 288 169 €	+96,2%
- dont Fonds de solidarité Ile-de-France	496 183 €	275 208 €	256 073 €	183 032 €	-73 041 €	-28,5%
- dont FPIC (1)	489 498 €	765 779 €	1 083 565 €	0 €	-1 083 565 €	-
- dont reversement de fiscalité à l'EPT GOSB				2 444 775 €	2 444 775 €	-
Autres	247 358 €	224 253 €	188 464 €	66 359 €	-122 105 €	-64,8%
- dont charges financières hors intérêts de la dette	6 250 €	400 €	12 294 €	31 686 €	19 392 €	+157,7%
- dont charges exceptionnelles	81 108 €	47 931 €	41 170 €	34 672 €	-6 497 €	-15,8%
- dont dotations aux provisions pour risque	160 000 €	160 000 €	135 000 €	0 €	-135 000 €	-
- dont dégrèvement plafonnement TP sur la VA	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-
- dont restitutions au titre des dégrèvements	0 €	15 922 €	0 €	0 €	0 €	-

(1) : FPIC : fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

La part du budget consacrée aux **charges de personnel** (y compris les versements aux organismes de formation et les mises à disposition de personnel) baisse (- 3,6 % par rapport à 2015) et reste le principal poste de dépenses de la section de fonctionnement (cf. graphique ci-dessus) avec 29 678 133 €.

L'année 2014 a été marquée par la progression de la masse salariale (cf. tableau ci-dessous) à hauteur de 2 301 646 €. Cette hausse a été causée principalement par la revalorisation des salaires des catégories C et B, par l'augmentation de l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), par la hausse des cotisations (CNRACL), par les avancements d'échelon, de grade et de promotions.

Année	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Total charges de personnel (notion élargie) Inclus versements aux organismes de formation et mise à disposition d'agents	26 998 682 €	27 527 953 €	27 878 009 €	28 228 629 €	28 497 486 €	28 181 110 €	30 482 756 €	30 796 954 €	29 678 133 €
Charges de personnel et frais assimilés (Chap 012)	26 771 393 €	27 271 938 €	27 414 534 €	27 729 604 €	27 950 759 €	27 659 312 €	30 365 489 €	30 738 225 €	29 576 507 €
- dont charges de personnel (Cpt 64)	26 128 157 €	26 611 765 €	26 759 441 €	27 126 921 €	27 360 416 €	27 004 883 €	29 178 776 €	29 513 837 €	28 601 635 €
- dont impôts, taxes et versements assimilés (cpt 63)	643 236 €	660 173 €	655 092 €	602 683 €	590 343 €	645 050 €	739 035 €	747 916 €	709 615 €
- dont autre personnel extérieur (cpt 6218)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	9 379 €	447 677 €	476 472 €	265 257 €
Versements à des organismes de formation (cpt 6184)	64 303 €	71 766 €	86 563 €	73 683 €	71 904 €	79 310 €	106 530 €	58 729 €	101 627 €
Autres frais divers - mises à disposition d'agents (cpt 6288)	162 985 €	184 249 €	376 913 €	425 342 €	474 822 €	442 487 €	10 737 €	0 €	0 €
Évolution de la charge de personnel									
Évolution en volume	254 953 €	529 271 €	350 056 €	350 620 €	268 857 €	-316 376 €	2 301 646 €	314 198 €	-1 118 821 €
Évolution en pourcentage	1,0%	2,0%	1,3%	1,3%	1,0%	-1,1%	8,2%	1,0%	-3,6%

En 2015, malgré l'intégration de la masse salariale de la régie d'exploitation des forums¹² et les frais de personnels supplémentaires liés à la mise en œuvre en année pleine de la réforme des rythmes scolaires, les dépenses de personnel progressent de seulement 1% par rapport à 2014 (+ 314 198 €).

L'évolution de la masse salariale a été maîtrisée en 2015 grâce notamment à une gestion des effectifs optimisée et la recherche d'un équilibre entre la volonté politique de maintenir la qualité des services publics tout en optimisant la gestion des effectifs.

En 2016, ce pilotage optimisé des ressources humaines s'est poursuivi et accentué à travers notamment la mise en place d'un comité emploi qui s'interroge régulièrement sur la pertinence de chaque recrutement, qu'il soit lié à une vacance de poste définitive ou temporaire.

La volonté de la municipalité est d'optimiser les dépenses de personnels, tout en maintenant une présence forte des services de la ville aux côtés de la population, afin de garantir la qualité des politiques publiques menées.

Pour autant, à fin 2016, les charges de personnel « élargies »¹³ restent à un niveau élevé et représentent 58,7% des dépenses de fonctionnement. La moyenne en 2016 sur le bloc communal (toutes strates de communes confondues) est estimée à 49,1 %¹⁴. Il convient cependant de préciser que ces comparaisons ne tiennent pas compte des modes de gestion spécifiques à chaque collectivité : gestion en régie municipale, en délégation de service public, attribution de marchés à des opérateurs privés....

¹² Dont la dissolution a été actée en fin d'année 2014.

¹³ Y compris les mises à disposition de personnels et les versements aux organismes de formation.

¹⁴ Source : Note de conjoncture réalisée par la banque postale.

Concernant les **charges à caractère général**, elles s'élevaient à 10 656 729 € (contre 10 300 745 € en 2015) soit une progression de + 3,5 % et + 355 984 € par rapport à l'exercice précédent. Cette variation des charges à caractère général s'explique principalement par :

- La prise en charge des dépenses d'entretien du réseau d'assainissement sur le budget principal de la ville à hauteur de 201 164 € alors qu'elles étaient auparavant comptabilisées sur le budget annexe assainissement. Depuis le 01 janvier 2016, date du transfert de cette compétence à l'EPT GOSB, le budget annexe assainissement n'ayant plus d'existence juridique, les dépenses relatives à la compétence assainissement ont été prises en charge sur le budget principal de la ville. Globalement, ces dépenses sont neutres pour le budget de la ville puisque l'EPT a remboursé Orly de l'ensemble des dépenses effectuées sur le périmètre des compétences qui lui ont été transférées en application de la loi NOTRE.

- La prise en charge à hauteur de 178 635 € des dépenses qui étaient auparavant supportées par le Syndicat Intercommunal d'Elimination et de Valorisation des Déchets (SIEVD) concernant le remboursement d'emprunts ayant financé le centre de tri et sa mise aux normes. Ces dépenses étaient couvertes par une contribution fiscalisée prélevée auprès du contribuable Orlyen, le SIEVD devenu Régie Intercommunale pour l'Enlèvement et la Valorisation des Déchets (RIEVD) ne pouvant plus prélever cette ressource fiscale, la ville s'est acquittée de ces dépenses. La prise en charge de cette dépense est également neutre pour le budget d'Orly puisque le financement de ces dépenses a été pris en compte dans la fixation en 2016 du taux de TEOM à 6,37% afin que ce dernier couvre le coût global de la compétence gestion des déchets ménagers désormais dévolue à l'EPT GOSB.

Les transferts versés progressent globalement de + 261 240 € et s'élevaient à 6 535 030 € contre 6 273 790 € en 2015, cette variation se décompose ainsi :

- Abondement à hauteur de + 675 092 € du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) versé à l'EPT GOSB et traduisant le besoin de financement¹⁵ lié aux compétences transférées depuis le 01 janvier 2016 ;
- Diminution de - 192 594 € des subventions versées par la ville à ses principaux partenaires (Centre culturel, Centre Communal d'Action Sociale,...);
- Baisse de - 221 258 € de diverses autres contributions et transferts versés.

Les reversements et les contributions d'Orly aux dotations de péréquation augmentent fortement en 2016 (+ 1 288 169 € soit + 96,2% par rapport à 2015) :

- Reversement à l'EPT GOSB du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) afin de couvrir le coût de la compétence gestion des déchets ménagers : + 2 444 775 € ;
- Exonération totale de la contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour les collectivités comme Orly qui sont éligibles à la DSU « cible »¹⁶ : - 1 083 565 € ;
- Contribution au Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) : - 73 041 €. En 2016, Orly est bénéficiaire en net de ce fonds à hauteur de 1 221 568 €.

¹⁵ La différence entre les recettes et les dépenses sur chaque compétence.

¹⁶ En application de la loi de finances 2016.

Les **autres dépenses** de fonctionnement enregistrent une baisse de - 122 105 € par rapport à 2015 principalement du fait que la ville ait arrêté de constituer des provisions, comme chaque année depuis 2014, au titre d'un contentieux qui aurait pu être défavorable à la ville et de la couverture de risques relatifs à d'éventuels sinistres dans les bâtiments municipaux (- 135 000 €). Les voies de recours juridique étant épuisées concernant le contentieux avec la société les frères Géraud et le risque sinistre dans les bâtiments municipaux étant désormais couvert par une assurance, il convient de ne plus prendre de provisions pour faire face à ces deux risques.

En 2016, **les frais financiers** liés à la dette s'élèvent à 978 211 € contre 1 087 531 € en 2015 et ont diminué de - 109 320 (- 10,1%) par rapport aux frais constatés au compte administratif 2015. Cette baisse s'explique par le niveau historiquement bas des taux d'intérêts et par le désendettement progressif de la ville. La dette Orlytienne s'élevait à 48 146 578 € au 01 janvier 2014 et s'établit à 40 695 428 € à fin 2016.

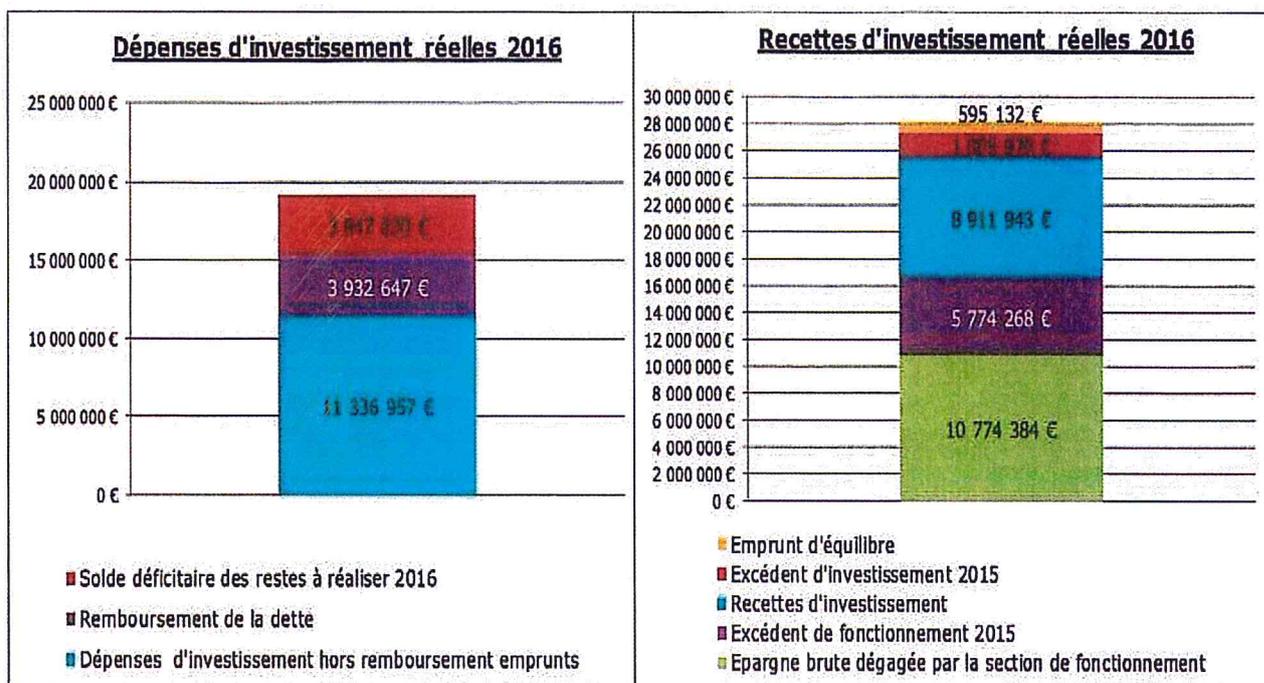
III – Un ralentissement des dépenses d'équipement en 2016 faisant suite à un important programme d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement (hors remboursement d'emprunts) sont financées à hauteur de 95 % par l'épargne brute¹⁷ dégagée par la section de fonctionnement (hors reprise des résultats de 2015).

En 2016, la ville d'Orly a remboursé 3 932 647 € de dette ancienne et mobilisé de la dette nouvelle à hauteur de 595 132 €. Par conséquent, son endettement a diminué de 3 337 515 € pour s'établir à 40 695 428 €. Pour autant, son niveau demeure encore significatif puisqu'il s'élève à 1 795 € par habitant contre une moyenne pour la strate de référence de 1 076 € par habitant. Sa capacité de désendettement se situe à 4,2 années, c'est-à-dire que la ville mettrait près de 4,2 ans à rembourser totalement sa dette si elle consacrait la totalité de son autofinancement à son remboursement. Pour autant, il convient de préciser que ce ratio est très sensible, à la hausse comme à la baisse, et qu'il convient de l'interpréter avec précaution en analysant l'évolution de ce ratio sur plusieurs années et en prenant en compte d'autres indicateurs complémentaires (dette par habitant...).

¹⁷ Epargne brute (ou autofinancement) = Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement.

La section d'investissement 2016 (écritures réelles)



Après intégration des résultats de l'année 2015, comme évoqué préalablement, le résultat cumulé de l'exercice 2016 s'élève à 8 807 262 €.

1 – 2016 : la fin d'un cycle de rénovation urbaine et d'équipement

Si l'on adopte une approche par fonction (cf. annexe n°2), celle non affectée représente 6 650 294 € et regroupe principalement le remboursement de la dette, vient ensuite la fonction relative à l'aménagement et aux services urbains (6 176 610 €) qui représente 31,6 % des dépenses d'investissement 2016.

Les dépenses d'investissement (hors opérations de gestion active de dette) s'élèvent en 2016 à 12 134 161 € et sont en baisse de - 3 918 727 € (- 24,4%) par rapport à 2015 (cf. tableau ci-dessous).

Nature des dépenses réelles d'investissement	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Écart 2016-2015	
	En volume	En %				
Total Dépenses réelles d'investissement	22 367 205 €	14 654 227 €	16 052 888 €	12 134 161 €	-3 918 727 €	-24,4%
Remboursement de la dette (hors opérations de gestion active de la dette)	3 912 428 €	4 108 292 €	5 605 342 €	3 932 647 €	-1 672 695 €	-29,8%
Dépenses d'investissement hors remboursement de la dette	18 454 777 €	10 545 934 €	10 447 546 €	8 201 514 €	-2 246 032 €	-21,5%
<i>dont subventions versées</i>	63 064 €	1 888 840 €	1 802 513 €	680 762 €	-1 121 751 €	-62,2%
<i>dont dépenses d'équipement</i>	18 388 655 €	8 612 564 €	8 420 094 €	6 956 401 €	-1 463 692 €	-17,4%
<i>Autres (immobilisation financières, dépôts et cautionnement reçus...)</i>	3 058 €	44 530 €	224 939 €	564 351 €	339 412 €	+150,9%

Les opérations comptables de gestion active de dette sont écartées de l'analyse de la section d'investissement car elles gonflent « artificiellement » les masses financières et sont neutres budgétairement. Elles correspondent aux opérations de refinancement de dette (2 535 443 €)¹⁸ et à l'utilisation des emprunts assortis d'option de tirage sur ligne de trésorerie qui s'équilibrent en dépenses et en recettes (600 000 €).

Les dépenses d'équipement enregistrent une baisse de - 17,4% par rapport à 2015 (cf. tableau ci-dessus).

Les dépenses d'équipement sont en baisse de - 1 463 692 € par rapport à 2015. Cela s'explique notamment par la fin de la phase 1 du programme de rénovation urbaine ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine). Les travaux et constructions liés aux opérations ANRU, qui étaient déjà en fin de cycle en 2015, s'élève en 2016 à 0,9 M€ contre 1,3 M€ l'année précédente.

Les autres dépenses du programme d'investissement de la ville sont également en diminution après une phase durant laquelle de nombreux équipements ont été livrés : les équipements de la Pierre au prêtre dédiés aux activités transversales de l'enfance, de la jeunesse et du CMEAF, le CLE des aviateurs, le pôle petite enfance, les travaux du centre culturel, le pôle numérique.

Les investissements 2016 ont apporté des réponses qualitatives aux attentes de la population avec notamment la réhabilitation du stade de football (terrain en gazon synthétique...) et des vestiaires du complexe sportif Jean-Pierre Beltoise. En outre, en 2016 Orly a poursuivi la réparation et la mise aux normes de son patrimoine (travaux de réfection de la voirie et des trottoirs, travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite....).

Les subventions d'investissement versées par Orly ont diminué en 2016 de - 1 121 751 € (- 62,2%) par rapport à 2015. Depuis 2014, une subvention de 600 000 € était versée au budget assainissement pour réduire son déficit d'investissement, cette subvention n'a pas été octroyée en 2016 à ce budget annexe puisqu'il n'a plus d'existence juridique depuis le 01 janvier 2016. En effet, en application de loi NOTRe, la compétence eau et assainissement a été transférée à l'EPT GOSB et le budget annexe assainissement n'est alors plus en vigueur depuis cette date.

Par ailleurs, il convient de préciser qu'en 2015 la ville avait attribué 1 168 573 € à Valophis au titre de sa participation aux aménagements publics de la ZAC des Aviateurs (49 173 €), de la ZAC des Navigateurs (144 245 €) et de la ZAC de la Pierre au Prêtre (975 155 €).

Les autres dépenses d'investissement enregistrent une forte hausse (+ 150,9%) causée par le premier remboursement de l'avance remboursable du FCTVA¹⁹ 2015 consentie par la Caisse des Dépôts et Consignations (407 751 €). Son second remboursement interviendra en 2017.

L'amortissement de la dette, avec un montant de 3 932 647 € contre 5 605 342 € en 2015, il diminue de - 29,8 % et de - 1 672 695€. Ce volume de dette remboursé nettement moins important par rapport à 2015, s'explique par le fait que la ville ait remboursé intégralement en 2015 un prêt relais contracté en 2013. Dans l'attente de subventions, cet emprunt avait préfinancé des opérations de rénovation urbaine.

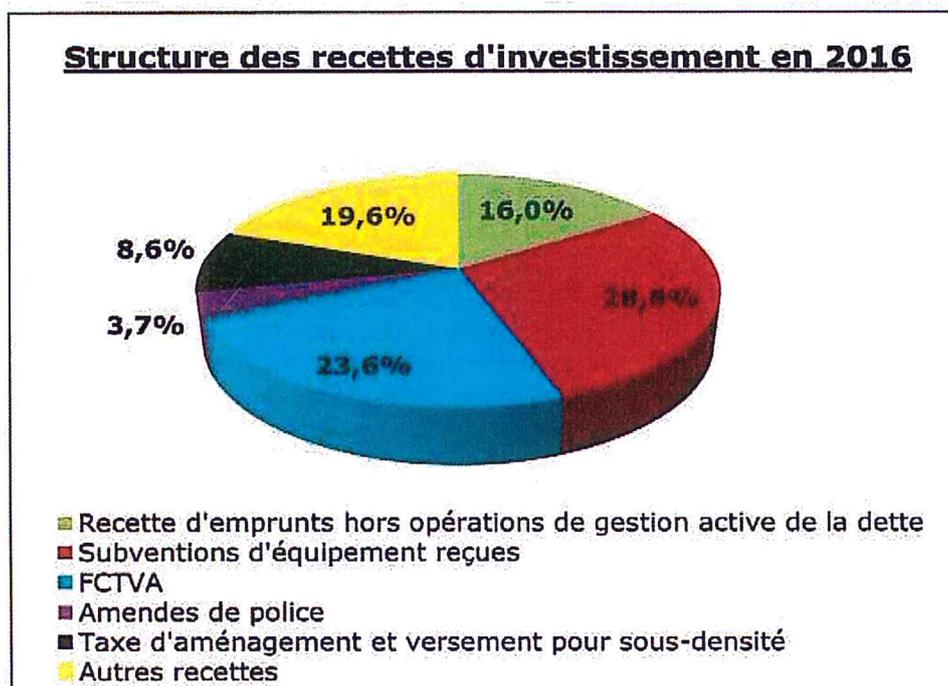
¹⁸ En 2016, trois emprunts ont été remboursés par anticipation et refinancés par un emprunt moins onéreux contracté auprès de la Caisse d'Épargne (taux d'intérêt 1,27%).

¹⁹ Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

2 – Une diminution significative des recettes d'investissement (hors emprunts)

Les recettes d'investissement, hors emprunts (595 132 €), hors opérations de gestion active de la dette, et sans l'affectation du résultat de fonctionnement et de l'excédent d'investissement 2015, enregistrent en 2016 une nette diminution de - 61,9 %.

Les recettes d'investissement 2016 sont constituées à 52,2 % des subventions reçues et du FCTVA (cf. graphique ci-dessous).



Les recettes d'investissement hors recours à l'emprunt évoluent à la baisse de - 5 081 865 € par rapport 2015 (cf. tableau ci-dessous).

Nature des recettes réelles d'investissement(hors affectation au 1068 et reprise de l'excédent d'investissement 2015)	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Écarts 2016-2015	
	En volume	En volume	En volume	En volume	En volume	En %
Total recettes réelles d'investissement	15 665 542 €	10 718 841 €	10 413 280 €	3 726 547 €	-6 686 733 €	-64,2%
Recette d'emprunts hors opérations de gestion active de la dette	5 500 000 €	3 400 000 €	2 200 000 €	595 132 €	-1 604 868 €	-72,9%
Recette d'investissement hors emprunts	10 165 542 €	7 318 841 €	8 213 280 €	3 131 415 €	-5 081 865 €	-61,9%
Subventions d'équipement reçues	6 745 330 €	4 072 652 €	5 920 326 €	1 065 560 €	-4 854 766 €	-82,0%
FCTVA	1 818 465 €	2 698 487 €	1 658 811 €	878 142 €	-780 669 €	-47,1%
Taxe Locale d'équipement (TLE)	622 019 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Amendes de police	274 721 €	354 891 €	179 966 €	139 473 €	-40 493 €	-22,5%
Taxe d'aménagement et versement pour sous-densité	5 451 €	100 182 €	338 079 €	319 501 €	-18 578 €	-5,5%
Autres recettes	699 556 €	92 629 €	116 098 €	728 738 €	612 641 €	+527,7%

Les subventions d'équipement reçues s'élevaient en 2016 à 1 065 560 € contre 5 920 326 € en 2015 (- 4 854 766 €). Cette forte baisse par rapport à l'exercice précédent est liée principalement à l'encaissement en 2015 des soldes de subventions relatifs au pôle image numérique Méliès (au total 1 908 691 €) :

- Région Ile-de-France : 349 331 € ;
- Département Val-de-Marne : 250 000 € ;
- FEDER : 1 309 360 €.

En outre, ces recettes sont fortement corrélées au niveau des dépenses d'équipement réalisées l'année en cours et les années précédentes. Le niveau des dépenses d'équipement s'est atténué depuis 2014, ce qui explique également la forte baisse enregistrée en 2016 concernant les subventions d'investissement reçues.

Le fonds de compensation à la TVA (FCTVA) s'élève à 878 142 € et est en nette baisse par rapport à 2015 (- 47,1 %). Cette forte décreue s'explique par le fait que le FCTVA 2015 intégrait une avance sur le FCTVA 2016 à hauteur de 815 502 €.

Le recours à l'emprunt diminue en 2016 de - 72,9% et s'élève à 595 132 € contre 2 200 000 € en 2015.

Les autres recettes augmentent fortement en 2016 (+ 612 641 €), car elles intègrent le remboursement par l'EPT GOSB des dépenses d'équipement réalisées par la ville sur le réseau d'assainissement (510 964 €).

Depuis 2013, la ville n'a encaissé aucun produit relatif à **la Taxe Locale d'Equipement (TLE)**, celle-ci ayant été supprimée et remplacée par la **taxe d'aménagement** suite à une importante réforme de la fiscalité d'urbanisme.

Parallèlement, la **taxe d'aménagement** a été instaurée depuis 2013, elle s'élève en 2016 à 319 501 €.

Le produit des amendes de police atteint 139 473 966 €, il baisse de - 40 493 € par rapport à 2015.

La commission Ressources du 9 mai 2017 a émis un avis favorable à l'unanimité des présents.

Telles sont les grandes lignes du compte administratif 2016 qui seront adoptées lors du Conseil municipal du 18 mai prochain.



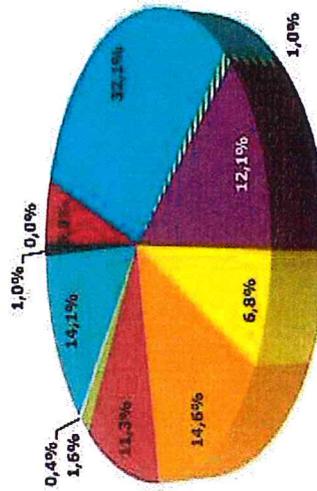
Rapport présenté par Christine JANODET

La Maire

Annexe n°1 : Répartition par fonction des dépenses réelles de fonctionnement

Répartition par fonction des dépenses réelles de fonctionnement	CA 2013		CA 2014		CA 2015		CA 2016		Écarts 2016-2015	
	En volume	En %	En volume	En %						
Non ventilables (Intérêts de la dette, versements aux fonds de péréquation..)	2 412 956 €		2 565 436 €		2 676 261 €		2 023 422 €		-652 838 €	-24,4%
Services généraux des administrations	15 152 312 €		16 395 781 €		16 355 381 €		15 560 449 €		-794 932 €	-4,9%
Sécurité et salubrité publiques	440 313 €		485 612 €		524 203 €		534 588 €		10 385 €	2,0%
Enseignement et formation	5 405 383 €		6 164 083 €		5 364 865 €		5 448 616 €		83 752 €	1,6%
Culture	3 532 137 €		3 466 314 €		3 120 986 €		2 793 790 €		-327 196 €	-10,5%
Sport et jeunesse	7 060 038 €		7 463 353 €		7 676 338 €		7 370 078 €		-306 260 €	-4,0%
Interventions sociales et santé	5 612 465 €		5 778 253 €		5 853 581 €		5 629 499 €		-224 083 €	-3,8%
Famille	574 395 €		804 370 €		888 583 €		945 016 €		56 433 €	6,4%
Logement	179 511 €		195 012 €		191 387 €		244 902 €		53 516 €	28,0%
Aménagement et services urbains, environnement	6 970 139 €		7 199 671 €		6 867 472 €		9 551 254 €		2 683 782 €	39,1%
Action économique	305 015 €		489 228 €		468 064 €		440 654 €		-27 410 €	-5,9%
TOTAL	47 644 662 €		51 007 112 €		49 987 122 €		50 542 269 €		555 147 €	1,1%

Structure par fonction des dépenses réelles de fonctionnement en 2016



- Services généraux des administrations
- Enseignement et formation
- Sport et jeunesse
- Famille
- Aménagement et services urbains, environnement
- Non ventilables (Intérêts de la dette, versements aux fonds de péréquation..)
- Sécurité et salubrité publiques
- Culture
- Interventions sociales et santé
- Logement
- Action économique

Annexe n°2 : Répartition par fonction des dépenses réelles d'investissement (y compris restes à réaliser)

Répartition par fonction des dépenses réelles d'investissement	CA 2014		CA 2015		CA 2016		Écarts 2016-2015	
	En volume	En %	En volume	En %	En volume	En %	En volume	En %
Non ventilables (remboursement de la dette, versements aux fonds de péréquation..)	6 102 794 €		6 405 342 €		6 650 294 €	3,8%	244 952 €	3,8%
Services généraux des administrations	856 325 €		1 043 329 €		953 018 €	-8,7%	-90 311 €	-8,7%
Sécurité et salubrité publiques	79 898 €		54 620 €		55 863 €	2,3%	1 243 €	2,3%
Enseignement et formation	938 349 €		991 430 €		634 354 €	-36,0%	-357 076 €	-36,0%
Culture	407 226 €		374 947 €		232 942 €	-37,9%	-142 005 €	-37,9%
Sport et jeunesse	1 455 284 €		1 096 870 €		1 978 089 €	80,3%	881 219 €	80,3%
Interventions sociales et santé	114 344 €		93 363 €		23 328 €	-75,0%	-70 035 €	-75,0%
Famille	2 135 502 €		2 160 408 €		2 868 138 €	32,8%	707 730 €	32,8%
Logement	50 036 €		83 852 €		2 023 €	-97,6%	-81 829 €	-97,6%
Aménagement et services urbains, environnement	8 460 063 €		9 603 892 €		6 176 610 €	-35,7%	-3 427 282 €	-35,7%
Action économique	1 590 363 €		16 089 €		1 625 €	-89,9%	-14 464 €	-89,9%
TOTAL	22 190 184 €		21 924 142 €		19 576 284 €	-10,7%	-2 347 858 €	-10,7%

Structure par fonction des dépenses réelles d'investissement en 2016

